

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN EN DATE DU 5 JUILLET 2022 A 10H00

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet à 10 h 00,

Le comité syndical du syndicat mixte du Familistère Godin, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à Guise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hugues Cochet, Président.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président propose une présentation par Madame Dujardin du projet de concert de Michaël Canitrot prévu en mai 2023 au Familistère dans le cadre du Monumental Tour.

MARCHES PUBLICS

D 2022/12 - Attribution du marché de travaux de la 4^{ème} phase de restauration des façades et toitures du pavillon central (PCMH4) N°2022-SMFG-003

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'une procédure M.A.P.A. a été mise en œuvre pour le marché de travaux de la 4^{ème} phase de restauration des façades et toitures du pavillon central (PCMH4). Il rappelle le déroulement de cette procédure :

1. Définition du besoin et objet du marché

Depuis 2010, le pavillon central a bénéficié de trois campagnes de restauration des façades et toitures extérieures. Après la restauration de la verrière et des pans intérieurs de la couverture en 2011 (1^{ère} phase), la restauration de l'avant-corps central de la façade sud en 2016 (belvédère) puis des édicules Est et Ouest du pavillon central (PCMH3) en 2021, cette 4^{ème} phase de restauration concerne les deux pans de la façade sud de part et d'autre de la tour de l'horloge y compris charpentes et couvertures.

2. Estimation du besoin

Le montant des travaux a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 799 220,50 € HT pour le marché de base. Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) est proposée par la maîtrise d'œuvre sur le lot 4 « Menuiserie » chiffrée à 18 960,00 € HT. L'estimation du marché PSE comprise s'établit à 818 180,50 € HT.

Pour mémoire, le budget alloué à cette opération s'élève à 1 000 000 € HT comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre, les provisions pour révisions de prix, les provisions pour imprévus et aléas de chantier et les frais annexes (contrôle technique, SPS, frais de publication...).

3. Détermination de la procédure

L'estimation du besoin étant inférieure au seuil des procédures formalisées pour les travaux, une procédure adaptée a été mise en œuvre sur la base des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique. Conformément à l'article L. 1414-2 du C.G.C.T, la C.A.O n'étant pas compétente en procédure adaptée, le marché est attribué par l'assemblée délibérante.

4. Publicité

Conformément au 1° de l'article R. 2131-12 du Code de la Commande Publique, un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 4 mai 2022 au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics), sur le profil d'acheteur (www.xmarches.fr) et sur le site internet du Familistère (www.familistere.com). Le D.C.E a été mis à disposition gratuitement sur le profil d'acheteur du Familistère.

5. Allotissement

Le marché est divisé en cinq lots :

- Lot 1 : Maçonnerie
- Lot 2 : Charpente
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiserie bois / métallerie
- Lot 5 : Peinture

6. Offres reçues

La date limite de réception des offres a été fixée dans le règlement de consultation au 9 juin 2022 à 12h00. Toutes les offres reçues ont été transmises dans les délais prescrits :

N° ordre dépôt	Date de réception	Heure de réception	Candidat ou Mandataire du groupement	Lot
1	07/06/2022	16h37	RESTAU-BAT LAMERET FILS 587 rue de Robbé 02120 GUISE	3
2	08/06/2022	14h28	ENTREPRISE GOURDON 4 rue Neuve 51110 LAVANNES	3
3	08/06/2022	15h57	C. PERRIN EUROP'DECORS 210 rue de la Justice 02120 GUISE	5
4	08/06/2022	17h17	LEON NOEL SAS 23 avenue des coïdes 51370 Saint-Brice- Courcelles	1
5	09/06/2022	09h44	LE BATIMENT ASSOCIE 19 rue du Grand Pré CS 30001 51140 MUIZON	1
6	09/06/2022	09h46	MDB METIERS DU BOIS SAS 1 rue Jean Jaures 94800 Villejuif	2
7	09/06/2022	09h47	ADECO Rue du Bois de la Courbe Z.I. Le Pré Brenot 25870 CHATILLON LE DUC	4
8	09/06/2022	10h31	SAS CHARPENTIER PM 27/29 Rue de Valenton ZI Petites Haies – BP25 – 94001 CRETEIL	1

7. Montant des offres à l'ouverture des plis

Lot 1 : Maçonnerie

Candidat	Montant Solution de base (€ HT)
Estimation MOE (valeur avril 2022)	418 110,50 €
CHARPENTIER PM	318 799, 80 €
LE BATIMENT ASSOCIE	370 265, 90 €
LEON NOEL	445 079, 50 €

Lot 2 : Charpente

Candidat	Montant Solution de base (€ HT)	Montant Variante (€ HT)
Estimation MOE (valeur avril 2022)	190 692,00 €	/
Métiers du Bois	190 704, 94 €	222 013, 19 €

Lot 3 : Couverture

Candidat	Montant Solution de base (€ HT)
Estimation MOE (valeur avril 2022)	104 225,00 €
GOURDON	69 052, 51 €
RESTAU-BAT	70 350, 06 €

- Lot 4 : Menuiserie bois / métallerie

Candidat	Montant Solution de base (€ HT)	Montant PSE (€ HT)
Estimation MOE (valeur avril 2022)	63 800,00 €	18 960,00 €
ADECO	63 657,20 €	24 032 ,63 €

- Lot 5 : Peinture

Candidat	Montant Solution de base (€ HT)
Estimation MOE (valeur avril 2022)	22 393,00 €
EUROP'DECORS	21 862,80 €

8. Critères de sélection des offres :

Valeur technique 50%

La valeur technique sera jugée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et se décompose selon le barème de notation suivant :

- Méthodologie : 20 points
- Moyens (matériels, humains, qualifications, compétences, références) : 20 points
- Principales mesures concernant la sécurité, l'hygiène et la bonne tenue du chantier et la protection de l'environnement : 10 points

Prix des prestations 40 %

Le prix des prestations sera jugé selon la formule suivante :

Prix de référence = prix le plus bas de l'ensemble des offres (pour un même lot)

Note = prix de référence / prix du candidat * note maximale (sur 40)

Délais 10%

Le délai sera jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et se décompose selon le barème de notation suivant :

- Délais d'exécution : 4 points
- Planification des tâches des différentes tranches de travaux : 4 points
- Délais de commandes des matériels, de fabrication, de préparation en atelier, délais de mise en œuvre sur le chantier : 2 points

Classement final

Chaque candidat obtiendra une note totale sur 100 par addition des trois notes obtenues pour chacun des critères précités. Un classement sera établi par lot en fonction de la note totale obtenue par chaque candidat.

9. Analyse des offres avant négociation

L'analyse de chaque offre est détaillée dans le rapport d'analyse rédigé par la maîtrise d'œuvre (cf Rapport d'Analyse des Offres avant négociation).

Il a été décidé de mener une négociation avec l'ensemble des candidats conformément à ce qui était énoncé à la section 3 du Règlement de Consultation « **Négociation** : *Le maître d'ouvrage aura recours à la négociation et se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.* »

Afin d'obtenir des précisions sur la teneur des offres, une liste de questions a été établie à l'attention de chaque candidat. Cette liste a été transmise à chaque entreprise par le biais du profil d'acheteur le 20 juin 2022 pour les candidats du lot 1, le 21 juin 2022 pour les candidats des autres lots.

La date limite de réponse aux questions a été fixée au 27 juin 2022 à 12h00. Tous les candidats ont répondu aux questions posées dans le délai prescrit à l'exception de l'entreprise Métiers du

Bois qui a sollicité une prolongation de délai. Ce candidat étant le seul soumissionnaire sur le lot 2 « charpente », un délai de 24h supplémentaire lui a été accordé jusqu'au 28 juin à 12h00. Le candidat a transmis ses réponses avant l'expiration de ce nouveau délai.

10. Analyse des offres après négociation, notation et classement

L'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre a été affinée et revue en fonction des réponses fournies par chaque candidat (cf Rapport d'Analyse des Offres après négociation).
La notation a été ajustée selon les compléments apportés.

Candidats		Notes selon les critères et sous-critères											Classement par lot	
		Valeur technique (50%)				Prix des prestations (40%)			Délais (10%)					
candidat ou mandataire du groupement	Lots	Méthodologie (sur 20)	Moyens (humains, matériels, qualifications, compétences, références) (sur 20)	Mesures de sécurité, hygiène et bonne tenue du chantier et la protection de l'environnement (sur 10)	Note sur 50	Montant de l'offre HT	Prix de référence = prix le plus bas de l'ensemble des offres par lot	Note sur 40	Délais d'exécution (sur 4)	Planification des tâches des différentes tranches de travaux (sur 4)	Délais de commande des matériels, de fabrication, de préparation en atelier, de mise en œuvre sur le chantier (sur 2)	Note sur 10	Note totale sur 100	
SAS CHARPENTIER PM 27/29 Rue de Valenton ZI Petites Haies – BP25 – 94001 CRETEIL	1	11,25	17,50	10,00	38,75	350 173,30 €	350 173,30 €	40,00	4,00	4,00	1,00	9,00	87,75	2
LE BATIMENT ASSOCIE 19 rue du Grand Pré CS 30001 51140 MUIZON	1	11,25	15,00	10,00	36,25	370 265,90 €	350 173,30 €	37,83	2,00	4,00	2,00	8,00	82,08	3
LEON NOEL SAS 23 avenue des coïdes 51370 Saint-Brice- Courcelles	1	18,75	20,00	10,00	48,75	397 293,00 €	350 173,30 €	35,26	4,00	2,00	2,00	8,00	92,01	1
MDB METIERS DU BOIS SAS 21 avenue de la Voie au Coq 14760 Bretteville sur Odon Siège Social : 1 rue Jean Jaures 94800 Villejuif	2	3,75	20,00	10,00	33,75	189 890,85 €	189 890,85 €	40,00	4,00	2,00	1,00	7,00	80,75	1
ENTREPRISE GOURDON 4 rue Neuve 51110 LAVANNES	3	17,50	20,00	10,00	47,50	69 052,51 €	69 052,51 €	40,00	4,00	4,00	2,00	10,00	97,50	1
RESTAU-BAT LAMERET FILS 587 rue de Robbé 02120 GUISE	3	15,00	5,00	6,25	26,25	70 350,06 €	69 052,51 €	39,26	2,00	0,00	1,00	3,00	68,51	2
ADECO Rue du Bois de la Courbe Z.I. Le Pré Brenot 25870 CHATILLON LE DUC OFFRE DE BASE	4	17,50	20,00	10,00	47,50	61 741,09 €	61 741,09 €	40,00	4,00	4,00	2,00	10,00	97,50	1
ADECO Rue du Bois de la Courbe Z.I. Le Pré Brenot 25870 CHATILLON LE DUC OFFRE DE BASE + PSE	4	17,50	20,00	10,00	47,50	85 059,15 €	85 059,15 €	40,00	4,00	4,00	2,00	10,00	97,50	1
C. PERRIN EUROPEDECORS 210 rue de la Justice 02120 GUISE	5	15,00	15,00	6,25	36,25	21 862,80 €	21 862,80 €	40,00	4,00	0,00	0,50	4,50	80,75	1

11. Propositions de la maîtrise d'oeuvre

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, la maîtrise d'oeuvre préconise de retenir l'offre en tête du classement pour chaque lot, PSE comprise pour le lot 4 « Menuiserie » selon le récapitulatif suivant :

LOT	ENTREPRISE PROPOSÉE	Estimation Base MOE Valeur avril 2022 en euros HT	Estimation PSE MOE Valeur avril 2022 en euros HT	Montant de l'offre de base proposée en euros HT	Montant de la PSE proposée en euros HT
1	LEON NOEL	418 110,50		397 293, 00 €	
2	METIERS DU BOIS	190 692,00		189 890,85 €	
3	GOURDON	104 225,00		69 052, 51 €	
4	ADECO	63 800,00	18 960,00	61 741,09 €	23 318, 06 €
5	EUROP'DECORS	22 393,00		21 862,80 €	
TOTAL =		799 220,50	818 180,50	739 840,25	763 158,31

12. Décision du comité syndical

Au vu du classement des offres et suivant les conclusions de la maîtrise d'oeuvre, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de retenir, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les propositions de la maîtrise d'oeuvre et le récapitulatif ci-dessus.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'attribuer les marchés de base de chaque lot, avec la PSE pour le lot 4, avec les entreprises précitées.

Les membres du comité syndical autorisent le Président à signer le marché avec l'attributaire de chaque lot ci-dessus désigné.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent titulaire relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 juin 2022, il propose aux membres présents de créer le poste correspondant et de mettre à jour le tableau des effectifs.

D 2022/13 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'entretien des espaces verts, du jardin d'agrément, du jardin de la presqu'île, de la Place et des abords du Familistère, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux.

Monsieur le Président propose aux membres :

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} août 2022, dans le cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Tonte, désherbage, débroussaillage, fleurissement
- Ramassage des déchets
- Petit entretien des bâtiments
- Protection de la qualité du site
- prévention de la sécurité

L'emploi est créé à temps complet pour une durée de 35 heures.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat mixte.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical décident de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe aux conditions exposées par le Président.

D 2022/14 - Mise à jour du Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs par délibération du 8 avril 2022,

Considérant la délibération de création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, par délibération du 5 juillet 2022,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1^{er} août 2022,

Le Président propose aux membres du comité syndical de modifier le tableau des effectifs à la date du 1^{er} août 2022 :

Emplois permanents Filières / Grades	Catégorie	Nombre de poste(s) ouvert(s)	Temps complet ou nombre d'heures hebdo.	Nombre de poste(s) pourvu(s)	Nombre de poste(s) vacant(s)
Filière administrative					
Attaché	A	1	1 TNC 30h	1	0
Rédacteur/rice principal·e 1 ^{re} classe	B	2	2 TC	2	0
Adjoint·e administratif/ve principal·e 1 ^{re} classe	C	1	1 TC	1	0
Adjoint·e administratif /ve principal·e 2 ^e classe	C	2	2 TC	2	0
Filière technique					
Agent·e de maîtrise principal	C	1	1 TC	1	0
Agent·e de maîtrise	C	2	2 TC	1	1
Adjoint·e technique principal·e 2 ^e classe	C	3	3 TC	3	0
Filière culturelle					
Conservateur/trice en chef du patrimoine	A	1	1 TC	1	0
Attaché·e de conservation	A	2	2 TC	2	0
Adjoint·e du patrimoine	C	1	1 TC	0	1
TOTAL		16		15	1

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent la mise à jour du tableau des effectifs telle que proposée.

Point sur l'avancement de l'étude de montage opérationnel, institutionnel, juridique et économique du FAMILISTÈRE CAMPUS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le groupement constitué de TED CONSEIL (David Martin) et du cabinet d'avocats CORNET VINCENT SEGUREL (Frédéric Marchand) a été retenu pour mener l'étude de montage opérationnel, institutionnel, juridique et économique du FAMILISTÈRE CAMPUS.

Depuis le démarrage de cette étude en mars dernier, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises pour suivre le déroulement de cette étude et échanger sur les différents points stratégiques.

La première phase de la mission a consisté à mener des entretiens avec un certain nombre d'acteurs pré-identifiés susceptibles de s'impliquer dans le projet du Familistère Campus. Au-delà des acteurs publics et institutionnels, des auditions complémentaires se sont avérées indispensables avec des acteurs économiques, hôteliers, du champ de la formation, de l'insertion et plus globalement de l'économie solidaire et sociale (ESS).

Parallèlement, compte-tenu des échanges avec les membres du comité de pilotage, il est apparu nécessaire de redéfinir précisément les objectifs de la mission d'étude en retravaillant le modèle économique proposé par Voltère pour prendre en compte des hypothèses ajustées (en terme de produits : formation, MICE... et de charges : hôtel support d'insertion et de formation) afin de pouvoir quantifier le volume et la nature du soutien public à l'exploitation, en phase d'amorçage, le BFR et la capitalisation cible de l'opérateur.

Il ressort que la phase la plus délicate de cette mission sera de créer les conditions d'émergence d'un opérateur « ad hoc » agréant des acteurs aux compétences complémentaires et de stabiliser un scénario de gouvernance et un montage juridique en l'absence d'opérateur identifié avec lequel échanger.

Ceci étant exposé, trois scénarios sont désormais envisageables :

- Scénario 1 : Abandon du projet en l'absence de soutien public à l'exploitation, et recherche d'alternatives d'occupation de l'aile gauche
- Scénario 2 : Soutien public dans un cadre de montage « classique » de type « subvention d'équilibre » induisant un montage autour d'une DSP et d'un opérateur unique du Familistère (de type SEM ou SPL)
- Scénario 3 : Soutien public, ciblé sur les activités par l'activation et le fléchage de dispositifs existants, impliquant une position de facilitateur

Sur les différents scénarii présentés, le comité de pilotage a proposé de poursuivre les réflexions engagées avec les consultants selon les orientations données par le comité syndical.

Les membres du comité syndical sont invités à participer au prochain comité de pilotage au cours duquel interviendront deux co-opérateurs intéressés, le groupe ARTES et le groupe SOS.

- Date de la prochaine séance : 4 novembre 2022 à 10h00.

- Dommages créés par le stationnement des véhicules sur la place du Familistère

Actualités du Familistère :

- Retour sur le spectacle « Germinal »

- présentation de la saison du théâtre 22-23

- exposition temporaire « En bonne compagnie »

- présentation du Festival Faire Autrement au Familistère du 22 au 25 septembre 2022

- Projet avec matali crasset et le lycée des métiers d'art de Saint Quentin.

La séance est levée à 12h15.

M. Hugues COCHET Membre titulaire	Mme Isabelle ITTELET Membre titulaire
Mme Corinne MONFRONT Membre titulaire	Mme Marie-Françoise BERTRAND Membre titulaire
Mme Caroline VARLET Membre titulaire	M. Hervé FLORENTY Membre titulaire